

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE
2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_096

**DENOMINATION DU DOJO DU COMPLEXE SPORTIF CORBIN EN DOJO CLAUDE
GENINI**

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 septembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à François SCHMITT, Sandrine COMBASTEIL à Nicole CABLAN-GUEROULT, Jean-Manuel PARANHOS à Malika BARRY, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Jean-Baptiste GODILLON, Aymeric TONNEAU à Emmanuel LOEVENBRUCK

Absents :

Véronique LIGNIER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Il appartient au Conseil municipal de nommer les équipements municipaux, notamment ses structures sportives mises à disposition des usagers dans le cadre de leurs activités sportives et de loisirs.

La décision du Conseil municipal de nommer un bâtiment doit être justifiée par l'intérêt public local.

Dans ce cadre, il est proposé de baptiser le dojo du complexe sportif Corbin du nom de Claude Génini, afin de commémorer sa mémoire.

Claude Génini a été professeur de judo à la Société des Arts Martiaux de Chatou pendant près de cinquante ans. Au cours de sa longue carrière, il a formé plus de cent vingt ceintures noires et de nombreux professeurs, obtenu de grands résultats en compétition, et transmis les valeurs du judo à des milliers d'élèves. Il est resté actif au sein de la structure jusqu'en 2018, année de ses 80 ans.

Claude Génini, décédé le 4 avril 2024, a marqué la vie sportive chatovienne par son investissement exceptionnel. Pour lui rendre hommage, la ville souhaite donner son nom au dojo du complexe sportif Corbin.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'accord de la famille,

Vu l'avis de la commission jeunesse et sport en date du 06 juin 2024,

Considérant l'intérêt de donner au dojo du complexe sportif Corbin de la ville de Chatou le nom d'une personnalité ayant un lien avec le sport, activité pratiquée dans cet établissement,

Considérant, l'importance de mettre en avant dans la commune de Chatou les figures emblématiques de la ville,

Considérant l'importance pour la Ville de Chatou de rendre hommage à Claude Génini, figure emblématique des arts martiaux locaux,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la proposition de nommer le Dojo du complexe sportif Corbin : « Dojo Claude Génini »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 24/09/2024